



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 1^{er} octobre 2024

à Madame la Ministre
de l'Éducation nationale

Objet : demande d'audience

Madame le Ministre ,

Notre association professionnelle d'enseignants d'occitan - langue d'oc dans l'enseignement public tient d'abord à vous adresser ses félicitations pour votre nomination au Ministère de l'Éducation nationale. Nous mesurons la complexité de la mission qui est la vôtre, mais nous ne pouvons manquer d'attirer votre attention sur ce qui est la raison d'être de notre action : la place réservée dans notre système éducatif à ces langues de France, dites « régionales », l'occitan-langue d'oc pour ce qui nous concerne, auxquelles un article de la Constitution reconnaît le statut de partie intégrante du patrimoine national.

Notre association a pu rencontrer au fil des ans des membres du cabinet de certains de vos prédécesseurs. Ces audiences, comme les questions écrites posées par des élus des deux assemblées, nous avaient permis d'attirer l'attention du ministère sur les difficultés que nos collègues rencontrent au quotidien.

Certaines de ces difficultés sont structurelles :

- Il s'agit d'abord de l'inégalité de traitement de notre discipline entre les diverses académies de l'aire historique de la langue d'oc, qui recouvre plus d'une trentaine de départements, une inégalité renforcée par le décalage entre les moyens attribués à l'occitan et ceux accordés à d'autres langues de France.
- Il faut aussi mentionner la stagnation des recrutements d'enseignants, liée à la fois au nombre de postes mis aux concours et au nombre réduit de filières préparant à ces concours dans les universités et les INSpés

Mais d'autres difficultés sont conjoncturelles, liées aux conséquences d'un certain nombre de réformes récentes (collège, lycée et baccalauréat, formation des enseignants et concours) qui ont fragilisé nos enseignements sur le terrain, et durement affecté nos collègues :

- Certains d'entre eux nous ont ainsi fait savoir, l'année dernière, qu'ils se voyaient confrontés à une baisse de leurs heures d'enseignement de l'occitan-langue d'oc, ces heures se voyant affectées à la mise en place des groupes dits « de besoins » prévus dans le cadre de la nouvelle réforme du collège.
- À peu près au même moment, d'autres nous alertaient à propos d'une circulaire modifiant les modalités de rédaction des sujets du brevet concernant les disciplines non linguistiques des cursus bilingues en collège, le français se substituant à la langue régionale. Ce problème a été résolu et nous nous en félicitons, mais il s'est bel et bien posé.

Autant de signes inquiétants, alors même que la loi du 21 mai 2021 comme la circulaire du 14 décembre 2021 avaient laissé espérer tout autre chose, tout particulièrement l'article 7 de la loi stipulant que « *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves* ». Bref, la mise en place d'une véritable politique de l'offre d'enseignement des langues régionales, tout simplement.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous afin d'aborder sereinement ces difficultés.

Dans l'espoir que vous accorderez un accueil favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre dévouement au service public de l'Education nationale.